

Nouvelle étude de la BADAC

Lausanne, le 1er octobre 2007

Du robinet à la pipette !

Disparités intercantionales en matière d'allocations à la formation (1997-2005)

Analyse longitudinale et modèles d'accès aux bourses et aux prêts d'étude dans les cantons suisses

Les bourses et les prêts d'étude octroyés par les pouvoirs publics sont un important moyen pour soutenir la formation post obligatoire en Suisse et constituent un instrument central de promotion de l'égalité des chances entre les différentes couches de la population. Selon l'OFS, la proportion des boursiers parmi les 514'000 personnes suivant une formation post-obligatoire en Suisse était de 10.1% en 2005 (52'000). Or, il ressort d'une nouvelle étude de la BADAC, signée par Nils Heuberger et Christophe Koller, que les disparités en matière d'octroi de bourses et de prêts d'étude restent fortes entre les cantons et les régions, pouvant varier du simple au quintuple selon l'indicateur retenu. Les pratiques, la forme et le niveau des aides financières pour les allocations à la formation sont très hétérogènes avec une évolution distincte pour trois groupes de cantons: augmentation significative dans certains cantons (de +13% à +53%), forte diminution dans d'autres (de -15% à -44%), stabilité dans le troisième groupe ($\pm 6\%$). Une tendance globale à la diminution des prestations est toutefois observée (-10% pour l'ensemble des cantons) alors que le nombre d'étudiants de niveau post-obligatoire a augmenté de manière significative (+19%) entre 1997 et 2005. L'étude montre aussi que deux modèles de redistribution s'opposent : un premier groupe, composé principalement de cantons alémaniques, choisit d'octroyer des bourses élevées mais destinées à peu de bénéficiaires (modèle de la pipette) alors qu'un deuxième groupe, composé majoritairement de cantons latins, octroie peu d'argent mais à davantage de bénéficiaires (principe du robinet). La question d'une meilleure harmonisation intercantonale se pose.

Deux indicateurs sont particulièrement importants pour situer le niveau et la forme des allocations à la formation: **a) les dépenses publiques pour les bourses d'études par habitant** et **b) le montant moyen des bourses d'études par requérant**. Le premier indicateur décrit l'effort de chaque habitant pour garantir l'égalité des chances devant la formation. Le deuxième fournit une indication concernant le type de politique d'aide à la formation retenu (bourses peu élevées distribuées à beaucoup d'étudiants à titre de prestations complémentaires (« principe du robinet ») - versus bourses élevées comme source principale de revenu mais octroyées à peu d'étudiants (modèle de la « pipette »). Les deux indices sont corrélés avec le taux d'étudiants mais pas avec le revenu cantonal et l'état des finances publiques.

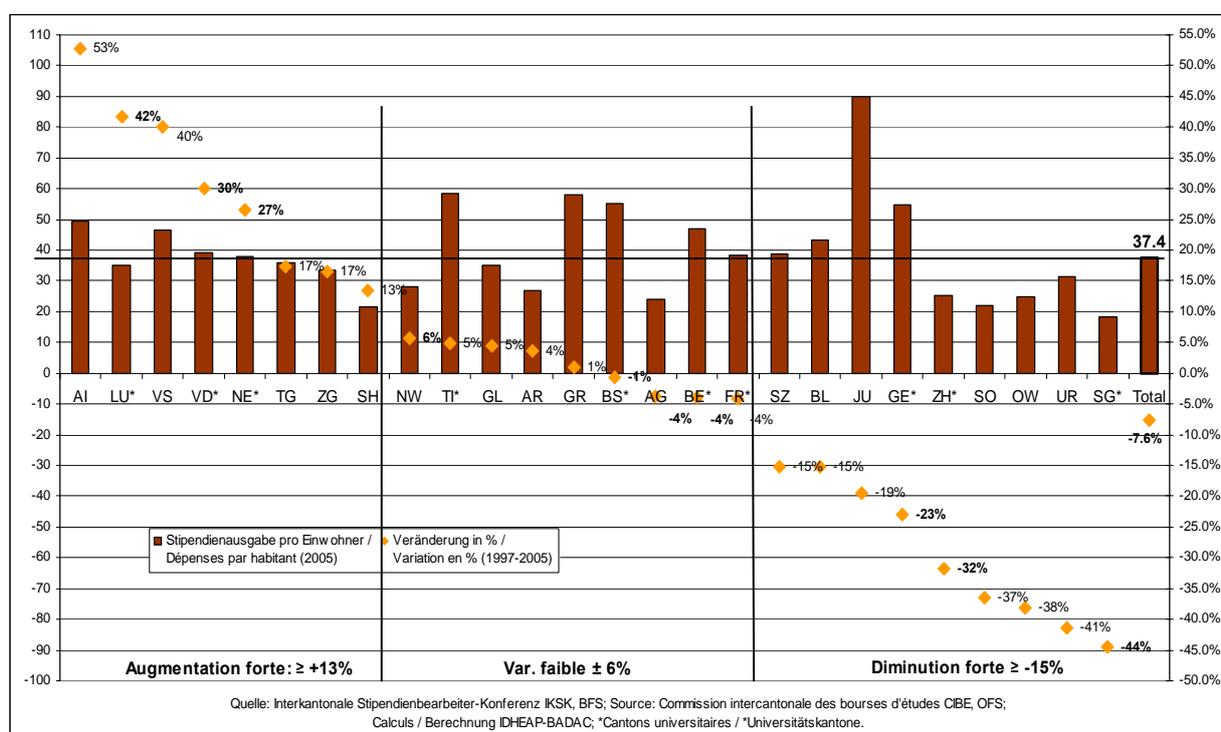
Persistance des inégalités intercantionales malgré quelques ajustements

En 2005, les cantons ont versé 279 millions de francs pour les bourses, soit 37,4 frs par habitant alors que ce montant atteignait 288 millions de francs en 1997 (40,4 frs), ce qui correspond à baisse de 9,6% en valeur réelle par rapport à 1997). Le montant et l'évolution des dépenses publiques pour les allocations à la formation par habitant varient fortement d'un canton à l'autre. **On peut ainsi clairement distinguer deux groupes de cantons et trois types de variations entre 1997 et 2005.** Le premier groupe de cantons est constitué des cantons latins qui présentent un effort en termes de dépenses par habitant supérieur à la moyenne nationale de 37 francs par habitant (cf. graphique 1). Le deuxième groupe est constitué d'une majorité de cantons alémaniques qui se situent en dessous de la moyenne, les cantons de Bâle-Ville (55 frs), de Bâle-Campagne (43 frs), de Berne (47 frs), des Grisons (58 frs) constituant des exceptions. Notons que St-Gall applique une politique très restrictive en matière d'allocations à la formation avec un montant planché de 18,3 francs par habitant.

Entre 1997 et 2005, neuf cantons présentent une diminution importante des allocations à la formation par habitant (SG : -44% ; UR : -41% ; OW : -38% ; SO : -37% ; ZH : -32% ; GE : -23% ; JU : -19% ; BL et SZ : -15%). Cette tendance négative s'explique d'abord par les restrictions budgétaires (GE, JU, OW, SO, ZH), par une harmonisation et un nivellement par le bas (BL, JU), par un changement de loi (transformation d'un tiers des bourses en prêts: UR) ou encore par la probable substitution d'une partie des aides publiques par des sources d'origine privée (modèle anglo-saxon: SG, ZH).

Le deuxième type de variations est plus modéré ($\pm 6\%$: FR, BE, AG, BS, GR, AR, GL, TI, NW) correspondant plus ou moins à la couverture ou non de l'inflation. Et huit cantons (AI, LU, VS, VD, NE, TG, ZG, SH) présentent une augmentation marquée située entre +13% à Schaffhouse à + 53% pour AI. Ces huit cantons se trouvaient au début de la période plutôt parmi les cantons moyens en termes de dépenses par habitant. Ainsi Lucerne, qui depuis 2001 possède son université et a révisé sa loi sur les bourses d'études, a réalisé un effort conséquent (+42%), suivi du Valais (+40%), de Vaud (+30%), de Neuchâtel (+27%), de Thurgovie et de Zoug (+17%).

Graphique 1 Bourses par habitant (2005, en francs) et variation en % (1997-2005)
Stipendien pro Einwohner (2005, in Franken) und Veränderung in % (1997-2005)



« Principe du robinet » dans les cantons latins et « modèle de la pipette » dans la plupart des cantons alémaniques

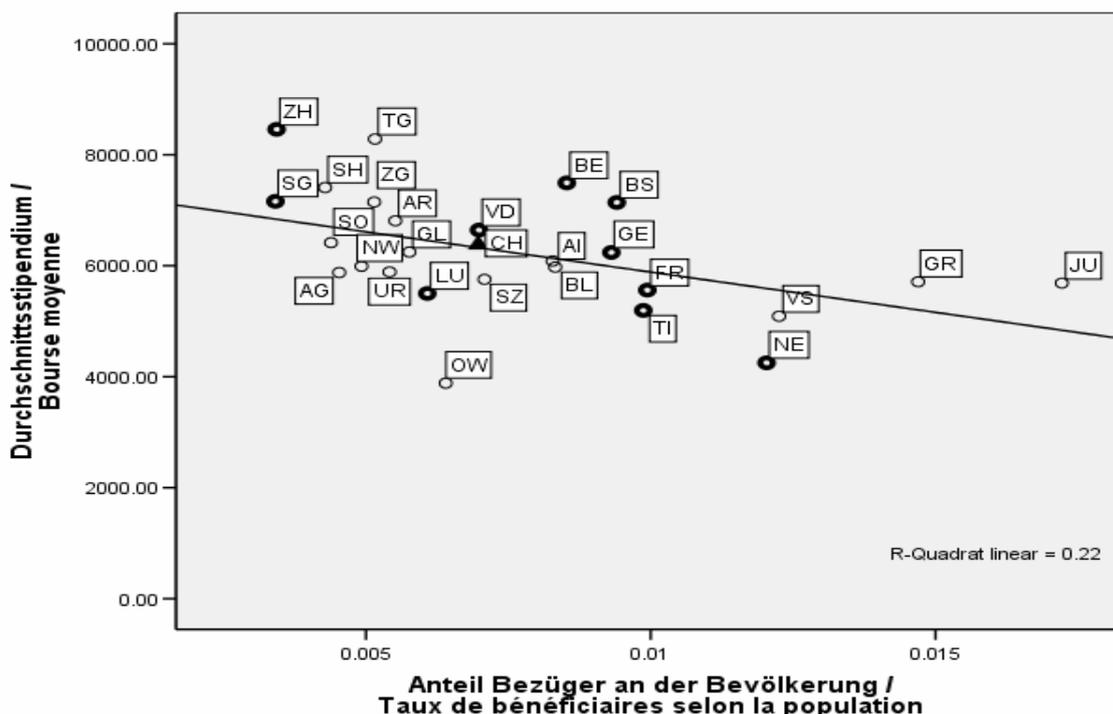
L'accès aux études supérieures reste très inégal entre les cantons. On observe en effet un taux d'étudiants plus élevé dans les cantons latins que dans les cantons alémaniques. Ce clivage détermine aussi le taux de bénéficiaires et le montant moyen des bourses octroyées. Ainsi, plus d'un pourcent de la population était au bénéfice d'une bourse dans les cantons du Jura, de Neuchâtel, du Valais et des Grisons en 2005 contre 0,34% à Zurich ou à St-Gall (moyenne CH=0,7%; cf. graphique 2).

En 2005, le boursier-type recevait 6380 francs et 6000 francs pour un prêt avec des écarts intercantonaux très importants. Ainsi une différence d'environ 30% est observée entre le bénéficiaire de bourses zurichoises ou thurgoviennes (± 8000 francs par an) et celui d'allocations tessinoises, valaisannes, neuchâteloises ou obwaldois (± 5500 francs) malgré un coût de la vie pratiquement identique au lieu de formation.

Le graphique 2 montre également le lien inverse existant entre le taux de bénéficiaires par rapport à la population et le montant moyen des bourses octroyées. En effet, plus le taux de bénéficiaires est élevé et moins le montant des bourses est important. Ainsi, les cantons à forts taux d'étudiants et possédant également un taux élevé de bénéficiaires : cantons francophones, cantons universitaires et cantons du sud de la Suisse (GR, TI, VS) octroient-ils des bourses peu élevées qui représentent avant tout une aide

pour subvenir aux besoins primaires (« principe du robinet ») alors que les cantons de la Suisse centrale et de la Suisse du Nord-est octroient peu de bourses à des groupes cibles bien définis mais d'un montant moyen bien plus élevé (« modèle de la pipette »).

Graphique 2 Bourses moyennes par bénéficiaire (en francs) et taux de bénéficiaires par rapport à la population 2005 (avec mise en évidence des cantons universitaires)
Durchschnittsstipendium (in Franken) pro Bezüger und Anteil der Bezüger von Stipendien an der Wohnbevölkerung 2005 (Universitätskantone hervorgehoben)



Quelle: BfS (2006); IDHEAP-BADAC Grafik Gcsi6.21a-c

Les résultats de l'étude de la BADAC (cf. liens ci-dessous) ne permettent pas d'affirmer que le système des bourses a une influence sur la durée des études. Il ressort toutefois d'autres travaux que la durée des études est plus longue pour les cantons (alémaniques) se caractérisant par un faible taux de bénéficiaires. L'influence de l'introduction du système de Bologne ou de la nouvelle répartition des tâches entre les cantons et la Confédération ne peut pas être mesurée à l'aide des instruments statistiques actuellement disponibles.

Renseignements:

En cas de questions, veuillez contacter **Christophe Koller**, Chef de projet (Tél. +41 (0)21 557 40 67 ou 078 606 20 11; christophe.koller@idheap.unil.ch) ou **Nils Heuberger** (Tel. 021 557 40 65; nils.heuberger@idheap.unil.ch) (Mo. und Mi.).

Nouvelle publication:

Heuberger Nils, Koller Christophe. **Stipendien und Darlehen der öffentlichen Hand. Ein Vergleich zwischen den Kantonen und den Regionen in der Schweiz 1997-2005**, Working Paper de l'IDHEAP 5/2007, 23 pages; graphiques, cartes, tableaux (format pdf, 1368 Ko; résumé en français) : <http://www.badac.ch/FR/prestations/publications>

Accès direct aux « indicateurs-badac »

(cf. Thème 6 : « éducation, sciences, culture » (Cs6.21a-c): <http://www.badac.ch>)